Flash Economie

N° 131
24 octobre 2025

Quelles urgences de politique économique en France ?

Quelles sont les mesures les plus importantes de politique économique qu'un gouvernement devrait mettre en place en France ?

- Améliorer la qualité du système éducatif ; sans cette amélioration, le taux d'emploi des jeunes restera faible, le niveau technologique du pays aussi ;
- moderniser l'appareil productif ; les entreprises ne font pas assez de dépenses de Recherche-Développement, n'investissent pas assez dans les nouvelles technologies, ce qui explique une large part du recul de la productivité du travail ;
- réduire le poids des dépenses de protection sociale et augmenter celui des investissements publics nécessaires ; cela implique probablement de sous-indexer les retraites sur les prix et de réduire la générosité de l'assurance maladie ;
- mettre en place les conditions pour que le report de l'âge de la retraite soit possible : formation professionnelle efficace tout au long de la vie, passage de la protection de l'emploi à la protection des individus et des compétences ;
- simplifier l'organisation de l'Etat et des collectivités locales, en mettant en place un système où une seule entité administrative est en charge d'une fonction de l'Etat.

Patrick Artus
Conseiller économique senior
patrick.artus-ext@ossiam.com
@PatrickArtus
Patrick Artus

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Première urgence de politique économique en France : améliorer la qualité du système éducatif

La faible efficacité du système éducatif français est bien connue. Elle est mise en évidence par les enquêtes (PISA, TIMSS, Tableaux 1 et 2).

Tableau 1 : Résultats aux enquêtes PISA de l'OCDE (score global, par score décroissant de l'enquête de 2022)

Pays	2022
Japon	533
Canada	506
Finlande	495
Allemagne	482
Pays-Bas	480
France	478

Source : OCDE

Tableau 2 : scores moyens en mathématiques et sciences au CM1 et en 4ème (par score décroissant)

Scores au CM1 (grade 4)			
Score en mathématiques		Score en sciences	
Singapour	615	Singapour	607
Taïwan	607	Corée du Sud	583
Corée du Sud	594	Taïwan	573
Hong Kong	594	Turquie	570
Japon	591	Angleterre	556
Macao	582	Japon	555
Lituanie	561	Pologne	550
Turquie	553	Australie	550
Angleterre	552	Hong Kong	545
Pologne	546	Finlande	542
Irlande	546	Lituanie	537
Roumanie	542	Macao	536
Pays-Bas	537	Suède	533
Lettonie	534	États-Unis	532
Norvège	531	Irlande	532
République tchèque	530	Norvège	530
Suède	530	Bulgarie	530
Bulgarie	530	Roumanie	526
Finlande	529	République tchèque	526
Australie	525	Slovénie	526
Allemagne	524	Lettonie	526
Danemark	524	Hongrie	524
Serbie	523	Danemark	522
Belgique (flamande)	521	Canada	521
Hongrie	520	Slovaquie	521
Portugal	517	Nouvelle-Zélande	517
États-Unis	517	Pays-Bas	517
Chypre	516	Allemagne	515
Slovaquie	515	Portugal	511
Slovénie	514	Italie	511
Italie	513	Serbie	510
Arménie	513	Espagne	504
Albanie	512	Émirats arabes unis	495
Canada	504	Albanie	491
Espagne	498	Belgique (flamande)	488
Émirats arabes unis	498	**France**	488
Géorgie	498	Chypre	487
Azerbaïdjan	494	Belgique (francophone)	481
Nouvelle-Zélande	490	Chile	479
Belgique (francophone)	489	Bahreïn	475
Kazakhstan	487	Qatar	472
France	**484**	Kazakhstan	467
Monténégro	477	Géorgie	465
Macédoine du Nord	474	Monténégro	461
Qatar	464	Arménie	457
Bahreïn	462	Bosnie-Herzégovine	448
Kosovo	451	Macédoine du Nord	439
Bosnie-Herzégovine	447	Oman	433
Chile	444	Iran	432
Ouzbékistan	443	Arabie saoudite	428
Jordanie	427	Brésil	425
Oman	421	Azerbaïdjan	422
Iran	420	Jordanie	418
Arabie saoudite	420	Ouzbékistan	412
Brésil	400	Kosovo	403
Maroc	393	Maroc	390
Koweït	382	Koweït	373
Afrique du Sud	362	Afrique du Sud	308
Moyenne	**503**	**Moyenne**	**494**

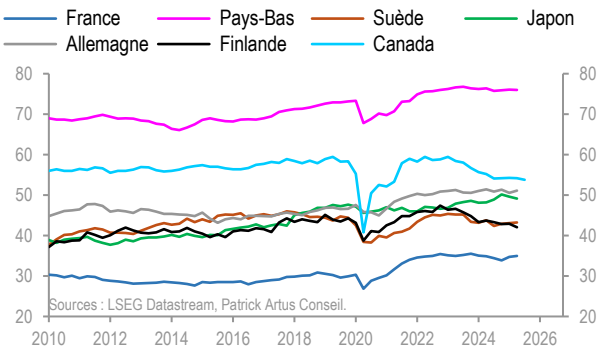
Scores en 4ème (grade 8)			
Score en mathématiques		Score en sciences	
Singapour	605	Singapour	606
Taïwan	602	Taïwan	572
Corée du Sud	596	Japon	557
Japon	595	Corée du Sud	545
Hong Kong	575	Angleterre	531
Angleterre	525	Finlande	531
Irlande	522	Turquie	530
République tchèque	518	Hong Kong	528
Suède	517	République tchèque	527
Lituanie	514	Irlande	525
Autriche	512	Hongrie	522
Australie	509	Suède	521
Turquie	509	Australie	520
Hongrie	506	Lituanie	519
Finlande	504	États-Unis	513
Norvège	501	Autriche	512
Italie	501	Portugal	506
Malte	499	Malte	501
Roumanie	496	Italie	501
Chypre	494	Norvège	488
Émirats arabes unis	489	Émirats arabes unis	486
États-Unis	488	**France**	**486**
Israel	487	Qatar	481
France	**479**	Israel	481
Azerbaïdjan	479	Roumanie	466
Portugal	475	Chypre	464
Géorgie	467	Oman	456
Kazakhstan	454	Chili	455
Qatar	451	Bahreïn	452
Bahreïn	426	Géorgie	448
Iran	423	Kazakhstan	443
Ouzbékistan	421	Malaisie	426
Chile	416	Brésil	420
Oman	411	Koweït	420
Malaisie	411	Arabie saoudite	419
Koweït	399	Iran	419
Arabie saoudite	397	Jordanie	413
Afrique du Sud	397	Azerbaïdjan	411
Jordanie	388	Ouzbékistan	396
Palestine	382	Palestine	393
Brésil	378	Afrique du Sud	362
Maroc	378	Maroc	327
Moyenne	**478**	**Moyenne**	**478**

Sources : IEA, Trends in International Mathematics and Science Study

Si cette faible qualité du système éducatif en particulier dans les matières scientifiques, persiste, il faut attendre :

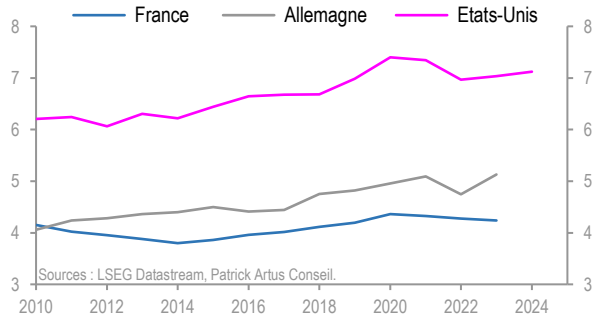
- le maintien d'un taux d'emploi faible des jeunes Français (Graphique 1) ;

Graphique 1
Taux d'emploi des 15-24 ans (en %)



- l'incapacité à accroître le niveau technologique du pays (Graphique 2) ;

Graphique 2
Valeur ajoutée du secteur des technologies de l'information et de la communication (en % du PIB valeur)



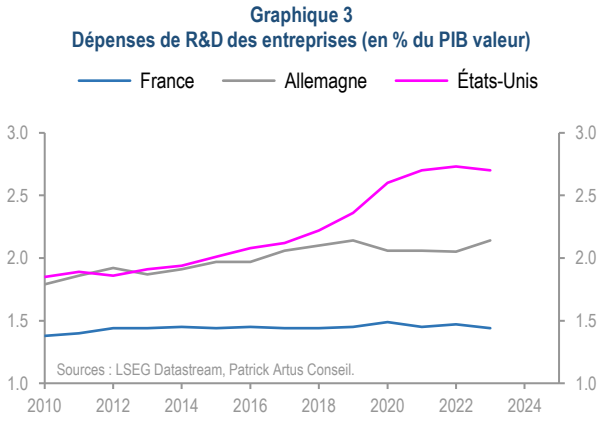
donc la persistance d'une croissance faible et de difficultés budgétaires.

Seconde urgence de politique économique en France : moderniser l'appareil productif

On voit clairement que les entreprises françaises :

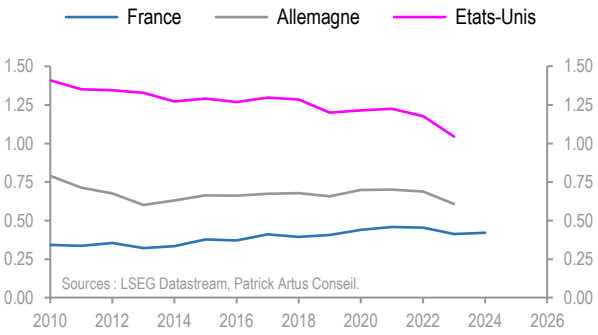
- ne font pas assez de dépenses de Recherche-Développement (Graphique 3) ;

Graphique 3
Dépenses de R&D des entreprises (en % du PIB valeur)



- n'investissent pas assez dans les nouvelles technologies (Graphique 4).

Graphique 4
Investissement en TIC (en % du PIB valeur)



Cette faible modernisation des entreprises explique le **recul de la productivité du travail** depuis 2019 (**Graphique 5**).

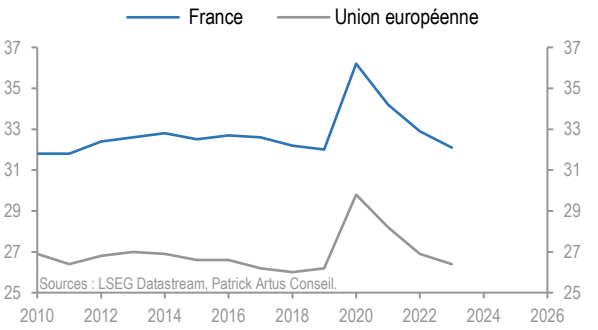
Graphique 5
France productivité par tête (100 : 2010.T1)



Troisième urgence de politique économique : réduire le poids des dépenses de protection sociale et accroître le poids des investissements publics nécessaires

Les dépenses de santé et de protection sociale sont nettement plus élevées en France que dans les autres pays de l'Union européenne (**Graphique 6**).

Graphique 6
Dépenses de santé et de protection sociale
(en % du PIB valeur)



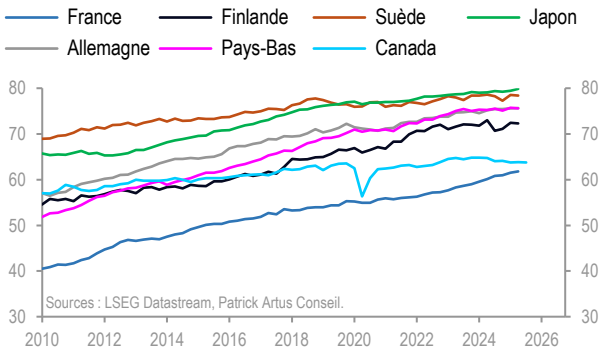
Cela résulte **de la préférence des Français pour la sécurité et pour la consommation**. Mais cette préférence devra être modifiée pour permettre une hausse des **dépenses d'investissement public** (dans la transition énergétique, dans le numérique, dans la formation) qui sont insuffisantes comme l'a montré le **rapport Draghi**. Cela va impliquer en particulier **une sous-indexation durable des retraites sur les prix et la réduction de la générosité de l'assurance maladie**.

Si cette modification de l'orientation des dépenses publiques n'est pas réalisée, le sous-investissement de l'Etat persistera, et en conséquence du retard sera pris dans la transition énergétique et dans le développement des industries du numérique.

Quatrième urgence de politique économique en France : mettre en place les conditions pour qu'un report de l'âge de la retraite soit possible

Le taux d'emploi des 55-64 ans est faible en France (Graphique 7).

Graphique 7
Taux d'emploi des 55-64 ans (en %)



Mais il ne suffit pas de reporter l'âge de la retraite, il faut mettre en place les mécanismes qui rendent ce report possible :

- formation professionnelle efficace tout au long de la vie ;
- capacité de changer de métier pour les personnes exerçant des métiers pénibles ;
- passage d'une protection forte de l'emploi (Tableau 3) à une protection des individus, et des compétences, sur le modèle du Danemark. Si la France protégeait les compétences et non l'emploi, il y aurait une rotation plus rapide des emplois vers des emplois plus qualifiés dans des entreprises plus modernes, ce qui stimulerait la productivité du travail.

Tableau 3 : Rigueur de la protection de l'emploi* (2019)

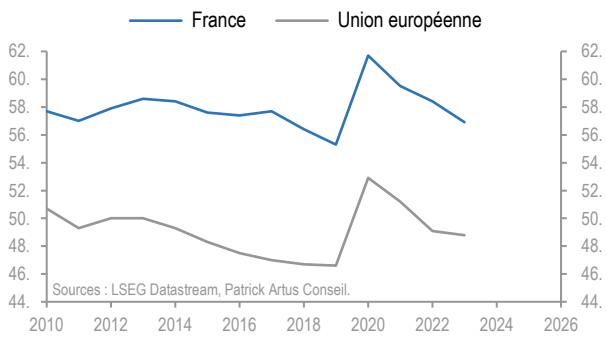
Rigueur de la protection de l'emploi	France	Danemark
Licenciements individuels et collectifs (contrats à durée indéterminée)	2.68	1.94
Licenciements collectifs	3.25	2.18
Licenciements individuels (contrats à durée indéterminée)	2.45	1.84
Contrats temporaires	2.58	1.60

Sources : OCDE
* Echelle de 0 à 6, les valeurs augmentant avec le degré de rigueur de la réglementation

Cinquième urgence de politique économique pour la France : la simplification de l'organisation de l'Etat et des collectivités locales

La mise en place d'une organisation des administrations publiques sur le modèle des agences suédoises, où une seule entité est en charge d'une fonction de l'Etat, permettrait de réduire fortement les dépenses publiques sans nuire à la qualité des services publics (Graphique 8).

Graphique 8
Dépenses publiques (en % du PIB valeur)



Synthèse : cinq urgences de politique économique qui, si elles ne sont pas mises en place, conduiront à une croissance et une capacité d'innovation faibles ainsi qu'à un déficit public restant élevé

Si la France :

- n'améliore pas l'efficacité de son système éducatif ;
- ne modernise pas son appareil productif ;
- ne ralentit pas le poids des dépenses sociales pour pouvoir augmenter les investissements publics nécessaires (transition énergétique, numérique) ;
- ne met pas en place les conditions nécessaires pour qu'un report de l'âge de la retraite soit possible (formation, reconversions professionnelles) ;
- ne simplifie pas l'organisation de l'Etat et des collectivités locales ;

la France conservera une croissance très faible de la productivité du travail, un retard technologique, des problèmes d'équilibre budgétaire.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agréement n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptible de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.